



Rando et Découverte
90 Route des valaises
38440 Villeneuve de Marc
Tel : 06.14.39.10.92
randoetdecouverte38440@gmail.com

Assurance R.C.P.

WTW France - Département Sport Immeuble
33/34 quai De Dion Bouton CS70001 – 92814 Puteaux - Tel: 09 72 72 01
19 ffrandonnee@grassavoye.com - Contrat n° : 41789295M / 0002

Garantie financière:

GROUPAMA Assurance-crédit & Caution
132 rue des Trois Fontanot 92000 Nanterre
Tel : 33(0)149313131 - Contrat n° 4000716162 /0

Bulletin individuel d'inscription et vente de séjours et voyages

Numéro dossier : FR016377

N° licence/ pass découverte :

Nom du Président : BRAIZAT Marylor

Mel : randoetdecouverte38440@gmail.com

Responsable du séjour : DURANTON Jocelyne

Tél : 06 14 39 10 92

Mel : jduranton59@gmail.com

Détails du séjour			
Destination	BUSSANG (VOSGES)		
Date	Du 17 au 22 septembre 2025		Nb de Jours 6 Nb de nuitées 5
Nom et prénom			
Adresse			
Téléphone - Mel			
Personne à prévenir	Nom :	Prénom	Tél :
Coût du séjour			
Prix unitaire	500 €		
Majoration chambre individuelle	79,25 €		
Assurances option1 annulation - interruption	29 €		
Total			

SOMMES VERSEES		
Date	Mode de règlement	Montant
15-02-25	chèque	135 € + 29 € si assurance souscrite + 79,25 € si chambre individuelle
15-04-25	chèque	135 €
15-08-25	chèque	Entre 120 € et 140 €
22-09-25	chèque	Environ 90 €

L'acompte, les options d'assurances facultatives et de chambre individuelle doivent être réglés au moment de l'inscription.

Le solde sera à régler avant le : 22-09-25

Le séjour / voyage peut être annulé si un nombre minimum de 24 participants n'est pas inscrit à la date : 15-02-25

L'hébergement

Mode : Village vacances

Nom : AZUREVA

Adresse : 2 rue de Larcenaire 88540 BUSSANG

Téléphone : 04 84 31 23 12

Chambre : Double/Twin/Individuelle Contenu prestation : Lits faits à l'arrivée, serviettes de toilettes fournies, déjeuner et dîner en buffet, pique-niques fournis pour le déjeuner, 1/4 pichet de vin au dîner, apéritif de bienvenue

Le transport

Description : Déplacements en voitures personnelles avec co-voiturage géré par Rando et Découverte

Formalités

En cours de validité à l'inscription et au cours du déroulement du séjour

Licence FFRandonnée : oui

Passeport : non

CNI : oui

Permis de conduire valide pour les chauffeurs : oui

Exigences particulières du voyageur acceptées par l'organisateur :

Préciser vos allergies alimentaires

IMPORTANT :

- Si certaines des rubriques ci-dessous relatives aux caractéristiques du séjour ou du voyage ne sont pas remplies, les parties entendent se référer à l'offre préalable du voyage émanant de l'organisateur mentionné ci-dessous, conformément aux conditions générales de vente consultables comme précisé au bas du bulletin.
- L'organisateur est responsable de la bonne exécution de tous les services de voyage conformément à l'article L211-16 du code du tourisme et, il est tenu d'apporter une aide au voyageur qui est en difficulté conformément à l'article L211-17-1. du code du tourisme.
- Le voyageur est tenu de communiquer toute non-conformité qu'il constate lors de l'exécution du voyage conformément au II de l'article L211-16. du code du tourisme

Réclamations des voyageurs :

Après avoir saisi l'association organisatrice et, à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le participant au séjour peut saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site : www.mtv.travel".

Protection contre l'insolvabilité de l'organisateur :

La FFRandonnée a souscrit pour le compte de l'association organisatrice une garantie Financière auprès de GROUPAMA assurance –crédit & caution : 132 rue des Trois Fontanot - 92000 Nanterre
Tel 33(0)149313131. N° de contrat 4000716162 /0.

Si l'organisateur devient insolvable avant le départ du séjour, les montants versés seront remboursés.

Si l'organisateur devient insolvable après le début du séjour et si le transport est compris dans le prix du séjour, le rapatriement sera pris en charge par GROUPAMA.

Pour l'organisateur,

Fait le : 15 / 02 / 2025

à : SAint jean de Bournay

Signature :

Braizat

Rando et Découverte
38440 St Jean de Bournay

Pour le Client,

Je soussigné, certifie avoir pris connaissance des conditions générales de vente indiquées ci-dessous et avoir reçu, préalablement la brochure de l'organisateur contenant les conditions générales et particulières de vente que je déclare accepter sans réserve, sauf exigences particulières ci-dessus.
(Apposer ci-dessous la mention "Lu et approuvé")

Fait le :

à :

Lu et approuvé
Signature



Article R211-8. Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L. 211-12, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Article R211-9. Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat telle qu'une hausse significative du prix et lorsqu'il méconnaît l'obligation d'information mentionnée au 13° de l'article R. 211-4, l'acheteur peut, sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception :

- soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ;
- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Article R211-10. Dans le cas prévu à l'article L. 211-14, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception; l'acheteur, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date. Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

Article R211-11. Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :

- soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ;
- soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.

Les dispositions du présent article sont applicables en cas de non-respect de l'obligation prévue au 13° de l'article R. 211-4.

Je, soussigné _____, certifie avoir pris connaissance des conditions générales de vente indiquées ci-dessus, que je déclare accepter sans réserve.

Date et signature du participant :